



## Fournisseur d'accès internet - dégroupage

Par **Did**, le **04/02/2011** à **16:22**

Bonjour,

Je souhaite m'abonner auprès d'un opérateur d'accès internet.

Au vu des tests que j'ai réalisés sur chaque site, ma ligne se situe en zone non dégroupée.

Je me suis présenté chez un opérateur qui a confirmé qu'il m'était impossible de bénéficier d'un dégroupage total.

Je me suis présenté chez orange où là on m'a indiqué que je pouvais bénéficier chez eux d'un abonnement en dégroupage total. Le prix proposé est toutefois nettement moins attractif. A ma question : "comment se fait-il que les autres opérateurs ne puissent pas me proposer un dégroupage total ?", il m'a été répondu : "Chaque opérateur fait ce qu'il veut !".

Je suis étonné que l'opérateur Orange, comme par hasard lié à France Télécom propriétaire du réseau téléphonique, puisse dégroupé ma ligne et pas les autres opérateurs.

Ne s'agit-il pas d'une pratique non concurrentielle, France Télécom profitant de sa position dominante ?

En vous remerciant

Didier

Par **Marion2**, le **04/02/2011** à **17:32**

[citation]**comment se fait-il que les autres opérateurs ne puissent pas me proposer un dégroupage total ?**", [/citation]

C'est Faux. Il y a plusieurs opérateurs qui proposent le dégroupage total.

Je suis en dégroupage total et pas chez Orange.